Jeter des papiers contenant *Al-Basmalah*

Shaikh Muhammad Ibn Ibrahim Aal As-Shaikh

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

On a interrogé shaikh Muhammad Ibn Ibrahim Aal As-Shaikh *(Rahimahullah)* à propos des journaux commençant par le Nom d'Allah alors qu'ils sont jetés dans les rues, foulés aux pieds et jetés dans les ordures

De Muhammad Ibn Ibrahim au noble et respecté frère Mim *'Ain Mim* (ses initiales). *As-Salamu 'alaykum wa rahmatullahi wa barakatuh*. Votre lettre, datée du 11 Shawal 1386 *Hijri*, nous est parvenue et dans celle-ci vous avez mentionné ne pas aimer voir écrit *"Bismillahir-Rahmanir-Rahim"* (Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux) dans les journaux puisqu'ils sont jetés dans les rues, les ordures et qu'ils sont piétinés.

Réponse : Certes écrire *"Bismillahir-Rahmanir-Rahim"* (Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux) est légiféré au commencement de livres et de traités de science (c'est-à-dire de science islamique). En effet le messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a fait ainsi dans ses correspondances écrites, et ses *Khulafa* (Califes) et compagnons après lui ont continué cette pratique. Dès lors, les gens ont continué sur cette voie jusqu'à nos jours. En effet, Allah a encouragé cette pratique dans le Qur'an où Il, le Magnifique et Glorifié, dit :

« et Il les obligea à une parole de piété (taqwa), dont ils étaient les plus dignes et les plus proches. Allah est Omniscient » [Al-Fat-h :26]

Az-Zuhri a dit : « Cette parole (*de Taqwa*) est *Bismillahir-Rahmanir-Rahim*, ceci parce que les mécréants ne l'affirmaient pas (c'est-à-dire ils ne voulaient pas que leur traité commence par cette parole à Al-Hudaybiya). » De même, le messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a encouragé son écriture. Abdul-Qadir Ar-Rahawi relate dans Al-*Arba'in* sur l'autorité d'Abû Hurayra, que le prophète (*sallahu* '*alayhi wa sallam*) a dit : *« Toute chose importante qui n'est pas a commencée par Bismillahir-Rahmanir-Rahim, est coupée. »* Al-Khatib a aussi rapporté cette narration dans son *Jami'* avec une formulation semblable. [Note du Traducteur : Cependant, Al-imam Al-Albani a classé ce hadith faible dans *Dha'if ul-Jami ' Is-Saghir*.]

Ainsi, il est obligatoire de respecter tout ce qui contient la parole *Bismillahir-Rahmanir-Rahim*, ou quelque chose du Qur'an ou de la Sunna. Ceci en raison de la Parole d'Allah, le Très-Haut :

« quiconque prend en haute considération les limites sacrées d'Allah cela lui sera meilleur auprès de Son Seigneur » [Al-haj :30]

La signification de limites sacrées *(Hurumat)* est d'accomplir les commandements des actes obligatoires et recommandés. Et parmi ces choses qu'Allah a rendues obligatoire est de respecter Son Livre et la Sunna de Son messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*). Et *Bismillahir-Rahmanir-Rahim* est un verset du Qur'an qui est dans sourate Naml (verset 30), d'après le consensus des savants. Et Allah, le Très-Haut, dit :

« Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des cœurs. » [Al-hadj :32]

Et la signification d'injonctions *(Sha'air)* est ici tout ce qui appartient à Allah qui contient une question par laquelle on le connaît et reconnaît. Parmi cela, Son Livre et la Sunna de Son messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*). Et de même qu'il est obligatoire d'honorer cette chose, il est de même légiféré pour l'être humain de le brûler si quelque chose le nécessite. Comme 'Uthman (*radhiyallahu 'anhu*) l'a fait. En effet il a réuni les gens sur un *Mushaf* et il a brûlé tous les autres *Masahif* (les copies du Qur'an) en plus de cela, et les compagnons ont été d'accord avec lui en cela. Donc, c'était un consensus (*Ijma'*). Et quiconque voit quelqu'un manquer de respect, il lui est obligatoire de le réprimander. Ceci en raison de la parole du prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) : *« Quiconque parmi vous voit un mal, qu'il le change de sa main et s'il n'en est pas capable, avec sa langue et s'il n'en est pas capable, avec son cœur et c'est le plus faible degré de foi. »* Et nous établirons concernant cette question ce qui est nécessaire, si Allah le veut. *As-Salamu 'alaykum*.

Son Éminence, shaikh Muhammad Ibn Ibrahim Aal As-Shaikh *(rahimahullah)*
Ancien Mufti d'Arabie Saoudite

Article tiré du site assalafi.com
Source : *Majallatul-Buhuth il-Islamiya*, question n°62, *Thul-Qa'da* 1421 *Hijri* - *Safar* 1422 *Hijri*, pp. 40-42.
Traduit par Abu Sumaya
Traduit en français par les salafis de l'Est